



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

SOMMAIRE



I – Contexte général



II – Contexte national



III – Rétrospective
financière de 2025



IV – Finances publiques
– Projet de Loi de
finances pour 2026



V – Situation
prospective de la
commune 2026 – 2029



VI – Ressources humaines

RAPPEL

Préalablement au budget primitif, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations financières de la collectivité et d'informer sur sa situation financière.

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 a rappelé l'obligation prévue dans la loi Notre de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu de ce rapport:

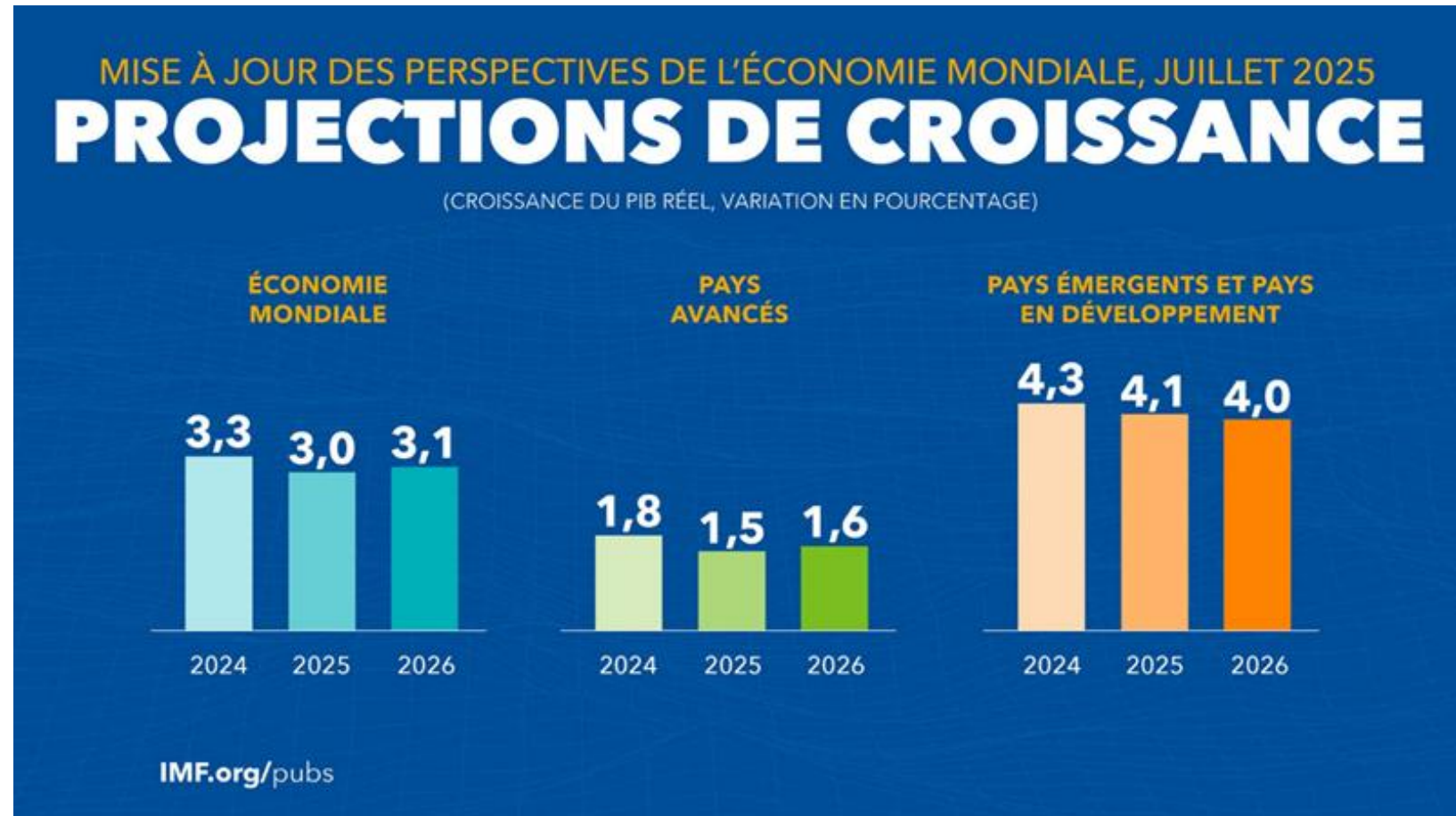
- Orientations budgétaires envisagées par la collectivité sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes
- Présentation des engagements pluriannuels notamment en investissement
- Informations relatives à la structure et la gestion de la dette

CONTEXTE GÉNÉRAL

ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Conjoncture mondiale

Selon les dernières projections du Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale devrait connaître un léger ralentissement au cours des deux prochaines années. Après une progression estimée à 3,3 % en 2024, le rythme de croissance s'établirait à 3,0 % en 2025 et 3,1 % en 2026, soit un niveau inférieur à la moyenne observée avant la pandémie (3,7 %).



Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

PROJECTIONS			
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2024	2025	2026
Production mondiale	3,3	3,0	3,1
Pays avancés	1,8	1,5	1,6
États-Unis	2,8	1,9	2,0
Zone euro	0,9	1,0	1,2
Allemagne	-0,2	0,1	0,9
France	1,1	0,6	1,0
Italie	0,7	0,5	0,8
Espagne	3,2	2,5	1,8
Japon	0,2	0,7	0,5
Royaume-Uni	1,1	1,2	1,4
Canada	1,6	1,6	1,9
Autres pays avancés	2,2	1,6	2,1
Pays émergents et pays en développement	4,3	4,1	4,0
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,3	5,1	4,7
Chine	5,0	4,8	4,2
Inde	6,5	6,4	6,4
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,5	1,8	2,2
Russie	4,3	0,9	1,0
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,2	2,4
Brésil	3,4	2,3	2,1
Mexique	1,4	0,2	1,4
Moyen-Orient et Asie centrale	2,4	3,4	3,5
Arabie saoudite	2,0	3,6	3,9
Afrique subsaharienne	4,0	4,0	4,3
Nigéria	3,4	3,4	3,2
Afrique du Sud	0,5	1,0	1,3
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,3	4,0	3,9
Pays en développement à faible revenu	4,0	4,4	5,0

Source : FMI, Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, juillet 2025.

Note : Pour l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire ; l'exercice 2024/2025 (qui commence en avril 2024) apparaît dans la colonne 2024. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 6,7 % en 2025 et de 6,4 % en 2026 (années civiles).

La croissance, encore ? Enfin ?

Dans les économies avancées, la croissance devrait s'établir à 1,5 % en 2025 et 1,6 % en 2026.

Dans la zone euro, l'activité économique progresserait de 1,0 % en 2025 et 1,2 % en 2026, avec un rebond modéré de l'investissement et une amélioration graduelle de la consommation.

L'inflation, une histoire passée ?



L'inflation mondiale, quant à elle, poursuivrait sa décrue : 4,2 % en 2025 puis 3,6 % en 2026, traduisant la détente progressive des prix de l'énergie et la normalisation des chaînes d'approvisionnement.

Néanmoins, les tensions commerciales et les politiques budgétaires expansionnistes de plusieurs grands pays pourraient entretenir une inflation légèrement supérieure aux objectifs à moyen terme.

... et les taux ?

Sur le plan monétaire, la Banque centrale européenne (BCE) a mis en pause son cycle de baisse des taux au second semestre 2025, considérant que le taux de dépôt à 2 % constitue un niveau neutre. Le rendement de l'OAT (obligations assimilables du Trésor) à 10 ans, autour de 3,5 %, dépasse désormais la croissance potentielle nominale (estimée à 3 % à moyen terme), compliquant ainsi la trajectoire de la dette publique.

À moyen terme, la France devra donc maintenir un équilibre budgétaire délicat entre le soutien à l'activité et la maîtrise de l'endettement, dans un contexte où les marges de manœuvre financières demeurent limitées.

Taux des obligations d'État à 10 ans

© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

CONTEXTE NATIONAL

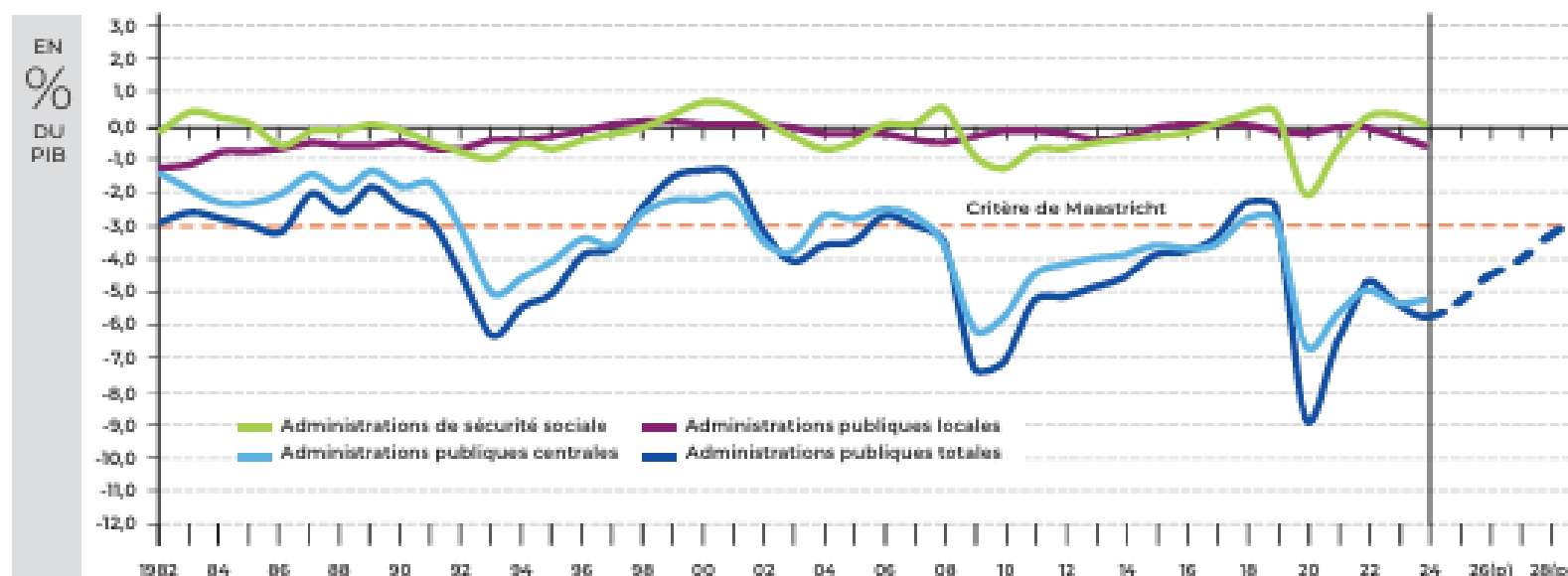
CONTEXTE NATIONAL

L'évolution générale des finances publiques

En 2025, les collectivités locales ont confirmé la progression soutenue de leurs dépenses d'investissement, amorcée en 2021. Tous niveaux confondus, ces dépenses ont atteint un niveau historiquement élevé, traduisant la poursuite des programmes d'équipement engagés en fin de mandat.

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

CONTEXTE NATIONAL

L'évolution générale des finances publiques

L'investissement a été financé à hauteur de 29 % par l'épargne nette, en recul par rapport à 2023. Cette contraction résulte d'un effet de ciseaux marqué, avec un écart de plus d'un point entre la croissance des dépenses de fonctionnement et celle des recettes.

Malgré le ralentissement de l'inflation en 2024, ses effets différés se sont fait sentir sur les dépenses locales : revalorisation des rémunérations, hausse des coûts de prestation, indexation des subventions et contrats. Les recettes de fonctionnement, quant à elles, ont été affectées par le ralentissement des dotations et la faiblesse de la croissance des recettes fiscales.

Pour soutenir l'investissement, les collectivités ont eu recours de manière significative à l'emprunt, pour un montant estimé à 27 milliards d'euros, soit 34 % du financement total des investissements. Un prélèvement sur la trésorerie, de l'ordre de 3 milliards d'euros, a également été observé, principalement au sein du bloc communal et des départements.

CONTEXTE NATIONAL

La dynamique des recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) ralentiraient pour la quatrième année consécutive, avec une hausse moyenne de +2,2 % en 2025, après +2,6 % en 2024, pour atteindre 283,7 milliards d'euros.

Cette évolution résulte principalement :

- De la croissance modérée des produits fiscaux (+2,4 %),
- Et d'une progression limitée des dotations et participations (+0,5 %).

Les recettes fiscales (181,1 milliards d'euros) bénéficieraient en partie du rebond des DMTO, dont le produit progresserait d'environ 14 % après deux années de fortes baisses (−22,3 % et −12,8 %). Cette hausse découle d'une reprise des transactions immobilières et de la mesure prévue en loi de finances 2025, permettant aux départements de relever temporairement le taux plafond de 4,5 % à 5 % (les primo-accédants étant exonérés).

CONTEXTE NATIONAL

La dynamique des recettes

Les taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) progressent de +2,7 %, grâce à la revalorisation forfaitaire des bases (+1,7 %) et à la croissance physique du parc immobilier. Comme souvent en année préélectorale, le levier fiscal serait très peu mobilisé (+0,1 %).

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), estimé à 3,5 milliards d'euros, recule légèrement, en raison de corrections techniques sur les bases 2023.

Les dotations de l'État (DGF, DSU, DSR, etc.) restent globalement stables à 40,5 milliards d'euros, avec une progression limitée de la DGF (+0,5 %) financée par redéploiement de crédits internes (notamment sur la DSIL).

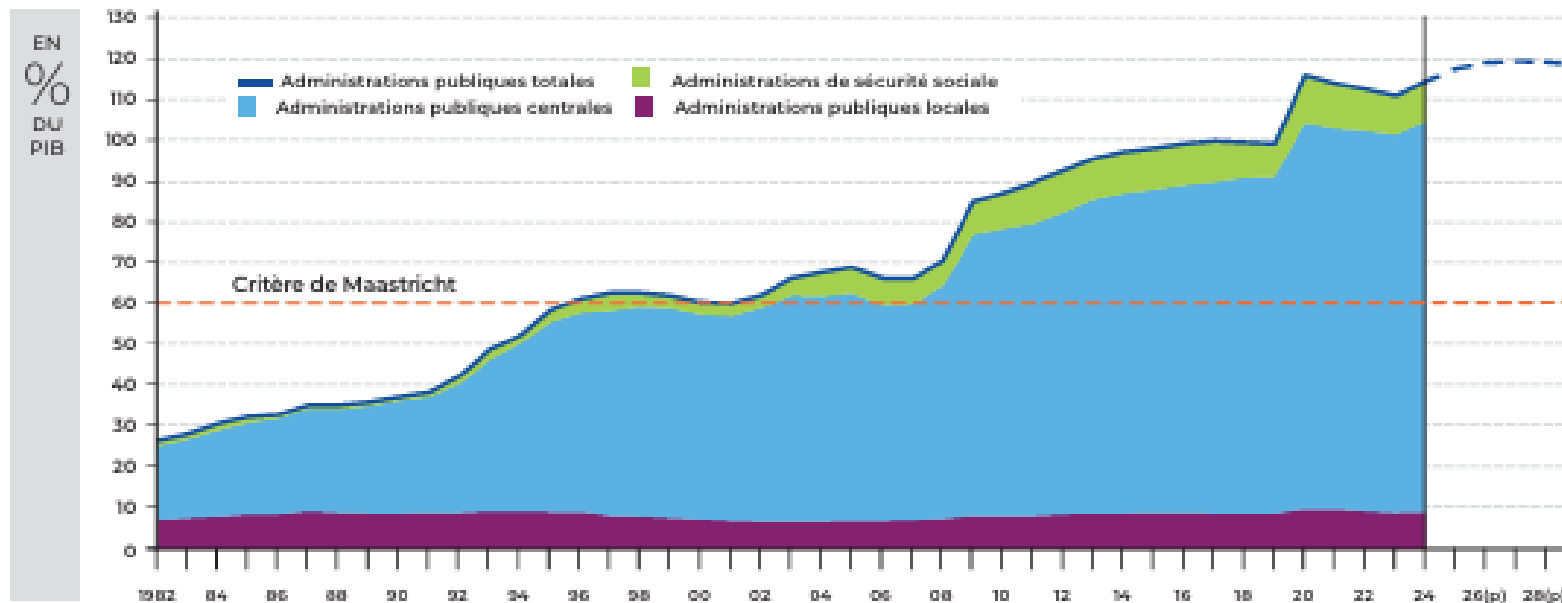
Enfin, les autres recettes (redevances, produits financiers, participations diverses) progressent de +1,7 %, portées par des reprises de provisions départementales sur DMTO, bien que moindres qu'en 2024.

Le rôle des administrations publiques dans l'endettement de l'Etat

Le rôle des collectivités locales dans le déficit public est très limité. En effet, la dette locale ne représente qu'environ 9 % du PIB alors que celle de l'État représente 115,6 % du PIB représentant un endettement de 3 416,3 Md€ (deuxième semestre 2025).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

RETROSPECTIVE FINANCIERE DE 2025

(selon CFU 2025 + données de la collectivité)

Les recettes de fonctionnement 2025

		2023	Evol	2024	Evol	2025
013	Atténuations de charges	49 127,98 €	11 %	54 369,83 €	10 %	59 661,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	106 098,68 €	-16 %	89 312,78 €	-17 %	74 100,00 €
73	Impôts et taxes	83 897,27 €	-24 %	63 414,35 €	3 %	65 000,00 €
731	Fiscalité locale	1 240 625,00 €	1 %	1 254 962,00 €	2 %	1 283 079,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 175 804,77 €	5 %	1 232 512,12 €	3 %	1 264 407,00 €
75	Autres produits de gestion courante	276 930,33 €	38 %	381 264,61 €	-31 %	262 700,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0 %	11 453,83 €	-46 %	6 150,00 €
77	Produits exceptionnels	10 956,16 €	47 %	16 121,00 €	-98 %	250,00 €
78	Reprises sur provisions	2 658,00 €	-100 %	0,00 €	0 %	0,00 €
	Recettes réelles de fonctionnement	2 946 098,19 €	5 %	3 103 410,52 €	-3 %	3 015 347,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 784,98 €	352 %	35 221,61 €	-33 %	23 723,04 €
	Opérations d'ordre	7 784,98 €	352 %	35 221,61 €	-33 %	23 723,04 €
	Total recettes de fonctionnement	2 953 883,17 €	6 %	3 138 632,13 €	-3 %	3 039 070,04 €

L'année 2025 est une année constatant une diminution des recettes de fonctionnement. Cette situation s'explique principalement par le remboursement du sinistre des toilettes publics (27 753,54€), du sinistre de l'atelier communal (87 587,00€) et l'indemnisation pour le préjudice subi du fait de la non-obtention des CEE sur l'éclairage public (22 085,60€).

Les dépenses de fonctionnement 2025

		2023	Evol	2024	Evol	2025
011	Charges à caractère général	815 647,80 €	13 %	922 175,72 €	-13 %	798 650,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 055 811,43 €	11 %	1 171 497,38 €	13 %	1 325 250,00 €
014	Atténuations de produits	299 426,01 €	-9 %	271 927,00 €	0 %	273 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	188 590,66 €	41 %	265 993,35 €	-2 %	260 082,00 €
66	Charges financières	27 815,29 €	-9 %	25 374,21 €	49 %	37 777,10 €
67	Charges exceptionnelles	10 035,60 €	-99 %	150,00 €	19 645 %	29 618,00 €
68	Dotations aux provisions	23,00 €	-100 %	0,00 €	0 %	4 000,00 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	2 397 349,79 €	11 %	2 657 117,66 €	3 %	2 728 377,10 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 473,28 €	20 %	243 904,60 €	9 %	264 754,00 €
	Opérations d'ordre	202 473,28 €	20 %	243 904,60 €	9 %	264 754,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	2 599 823,07 €	12 %	2 901 022,26 €	3 %	2 993 131,10 €

L'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2024 et 2025 est de +2 % passant à 2 963 131,10 € en 2025.

L'année 2025 se matérialise par une forte évolution de la masse salariale pesant sur le résultat de l'exercice. Le chapitre 011 a été maîtrisé avec une diminution supérieure à 7%.

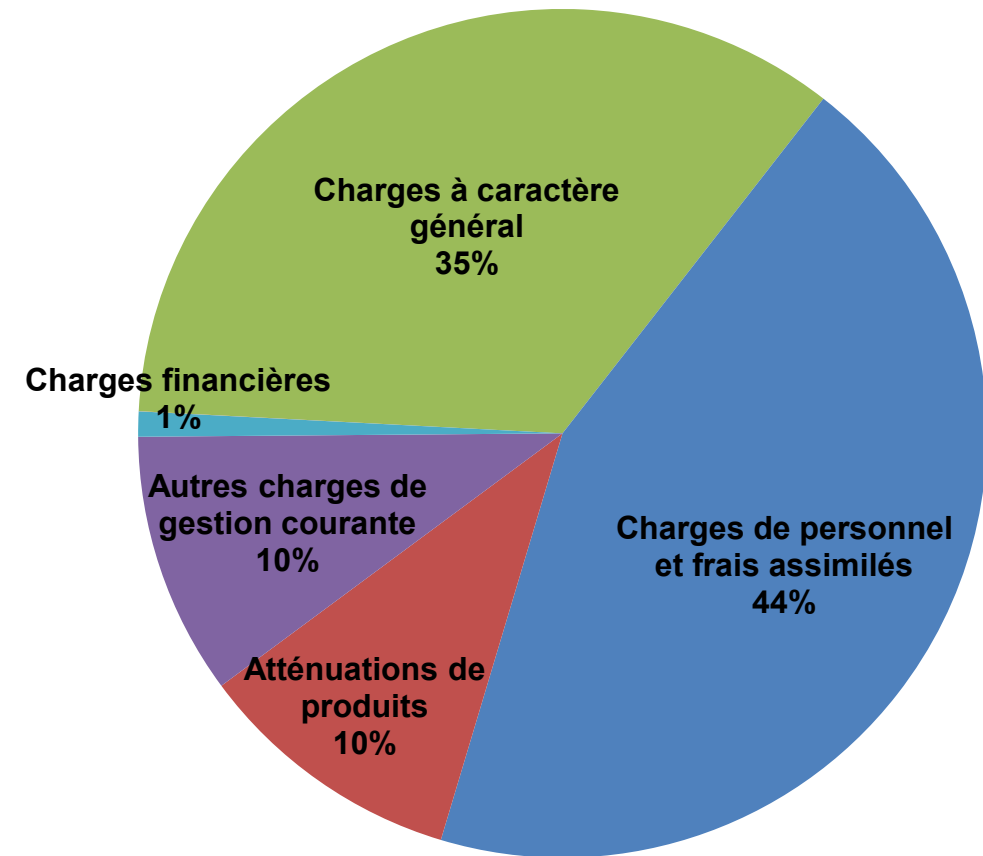
Focus sur le chapitre 012 – 2024/2025

		CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 (projection)	Ecart CFU 2024 / CFU 2025 projection	Ecart BP 2025 / CFU projection
6218	Autre personnel extérieur (interim juillet (1) août (3) et septembre(2))	- €	- €	23 151,54 €	23 151,54 €	23 151,54 €
6455	Assurance du personnel	29 430,77 €	32 000,00 €	45 246,96 €	15 816,19 €	13 246,96 €
64111	Rémunération titulaire	485 415,93 €	490 000,00 €	511 654,02 €	26 238,09 €	21 654,02 €
64131	Rémunération non titulaire	150 899,51 €	160 000,00 €	167 102,36 €	16 202,85 €	7 102,36 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	161 385,35 €	175 000,00 €	182 180,05 €	20 794,70 €	7 180,05 €
6451	Cotisations URSSAF	129 327,72 €	135 000,00 €	150 655,92 €	21 328,20 €	15 655,92 €
64118	Primes titulaires	95 364,23 €	96 000,00 €	81 236,08 €	-14 128,15 €	-14 763,92 €
64112	SFT (supplément familial de traitement)	8 088,62 €	8 000,00 €	10 041,54 €	1 952,92 €	2 041,54 €
64113	NBI (nouvelle bonification indiciaire)	4 135,18 €	4 100,00 €	3 698,02 €	-437,16 €	-401,98 €
64138	Primes non titulaires	37 027,80 €	50 000,00 €	48 249,35 €	11 221,55 €	-1 750,65 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 171 497,38 €	1 235 250,00 €	1 323 000,00 €	151 502,62 €	87 750,00 €

Pour garantir une qualité de service public, l'exécutif de la collectivité a souhaité durant l'exercice 2025 remplacer chaque agent en arrêt maladie. Au regard du code de la fonction publique, cette volonté a généré des coûts de structure supérieurs aux prévisions du BP 2025.

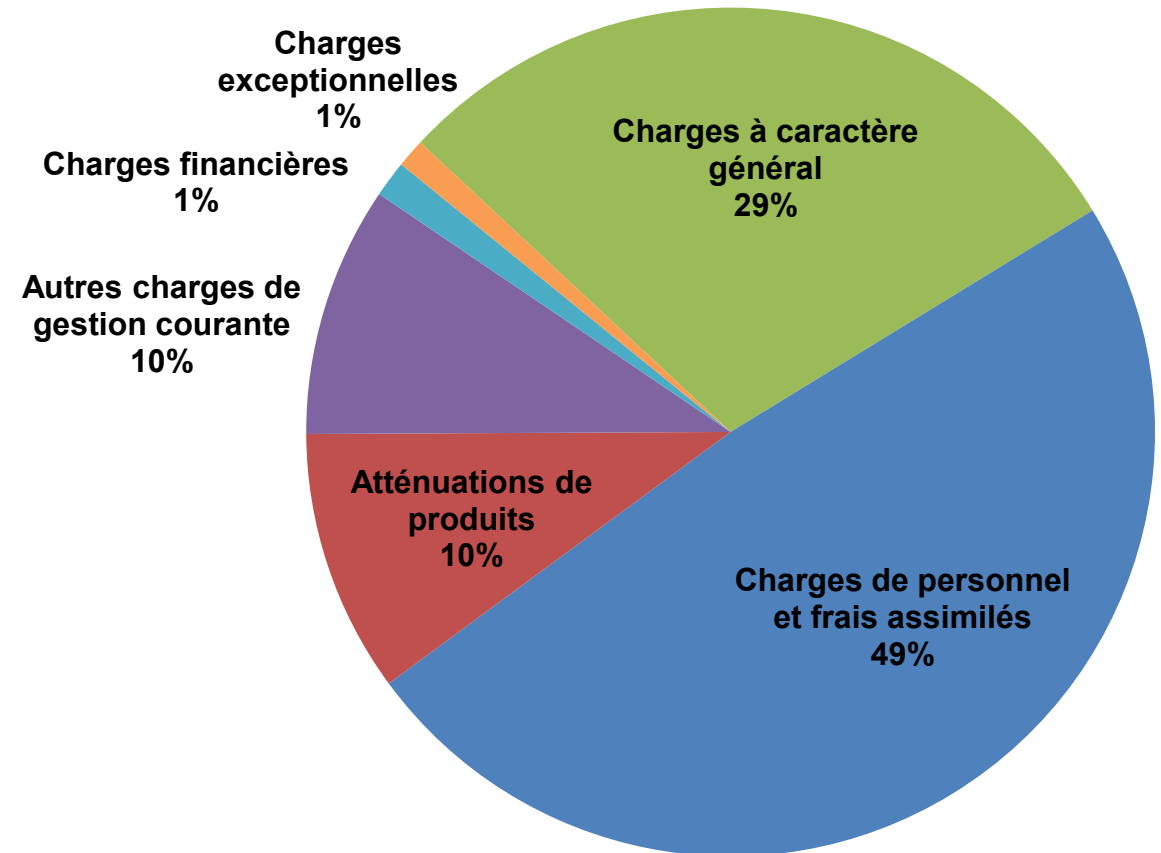
Focus sur le chapitre 012 – 2024/2025

Dépenses réelles de l'année 2024



Montant total des DRF = 2 657 118 €

Dépenses réelles de l'année 2025



Montant total des DRF = 2 728 377 €

Focus sur le chapitre 012– Comparaison à la strate (2024)

En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		Ratios de structure	Moyenne de la strate
			OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT		
2 575	746	903	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	<u>en % des charges CAF</u>	
2 331	675	852	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		
1 117	324	436	dont : Charges de personnel	47,93	51,15
898	260	283	Achats et charges externes	38,54	33,15
25	7	17	Charges financières	1,09	1,96
5	1	30	Contingents	0,20	3,56
80	23	39	Subventions versées	3,43	4,61
238	69	182	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		

Cette donnée issue de la base de données des comptes des collectivités permet de comparer (exercice 2024), Beauce la Romaine avec les collectivités de même strate. Cette comparaison peut souffrir de 2 éléments :

- La forte intégration envers la CCTVL
- La superficie du territoire de la commune nouvelle – 133km².

En excluant ces 2 points, les chiffres démontrent que Beauce la Romaine ne disposent pas d'une masse salariale supérieure à la moyenne de strate.

Source : [https://www.impots.gouv.fr/dl/zf1/communegfp/flux.ex?_flowExecutionKey=e1s4&_eventId=chiffresdes&critereDeSelection.nomCol=BEAUCE-LA-ROMAINE%20\(commune%20nouvelle%202016\)&_csrf=74dec138-6a25-4ecb-b6df-482d509f3ba6](https://www.impots.gouv.fr/dl/zf1/communegfp/flux.ex?_flowExecutionKey=e1s4&_eventId=chiffresdes&critereDeSelection.nomCol=BEAUCE-LA-ROMAINE%20(commune%20nouvelle%202016)&_csrf=74dec138-6a25-4ecb-b6df-482d509f3ba6)

Focus ratio – Comparaison à la strate (2024)

Chiffres clés	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate en euros par habitant
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	2 812	814	1 085
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	2 575	746	903
RESULTAT COMPTABLE (A - B = R)	238	69	182
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	1 419	411	487
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D	3 130	906	523
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	1 711	496	35
Capacité d'autofinancement brute = CAF	469	136	202
Encours de la dette au 31/12/N	2 183	632	635
FONDS DE ROULEMENT	426	123	471

Toujours dans une volonté de comparaison, la commune de Beauce la Romaine, constate un total de charges inférieur à la strate ainsi que pour le total des produits. Cependant, la différence est plus importante pour les recettes que pour les dépenses. Par conséquent, la CAF brute de la commune se constitue par une maîtrise des dépenses du fait des recettes limitées par rapport à la moyenne de la strate.

Source : [https://www.impots.gouv.fr/dl/zf1/communegfp/flux.ex?_flowExecutionKey=e1s4&_eventId=chiffresdes&critereDeSelection.nomCol=BEAUCE-LA-ROMAINE%20\(commune%20nouvelle%202016\)&_csrf=74dec138-6a25-4ecb-b6df-482d509f3ba6](https://www.impots.gouv.fr/dl/zf1/communegfp/flux.ex?_flowExecutionKey=e1s4&_eventId=chiffresdes&critereDeSelection.nomCol=BEAUCE-LA-ROMAINE%20(commune%20nouvelle%202016)&_csrf=74dec138-6a25-4ecb-b6df-482d509f3ba6)

Focus recettes de fonctionnement – Comparaison à la strate (2024)

En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	
			OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT
2 812	814	1 085	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A
2 800	811	1 055	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF
1 237	358	478	dont : Impôts Locaux
-259	-75	120	Fiscalité reversée par les groupements à fiscalité propre
68	20	66	Autres impôts et taxes
971	281	158	Dotations globales de fonctionnement
261	76	91	Autres dotations et participations
34	10	3	dont : FCTVA
89	26	83	Produits des services et du domaine

Fiscalité	Taux	Taux moyen de la strate
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants	10,88%	15,89%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	40,65%	36,94%
Taxe Foncière sur les Propriétés non-Bâties	36,29%	48,90%

Ces éléments montrent que les recettes de fonctionnement inférieures à la moyenne de la strate sont les impôts locaux et la fiscalité reversée à la CCTVL. Sur le deuxième point, la situation est justifiée par la forte intégration de l'EPCI.

Par ailleurs, vous pouvez observer les taux de fiscalité applicables sur le territoire.

Source : [https://www.impots.gouv.fr/dl/zf1/communegfp/flux.ex?_flowExecutionKey=e1s4&_eventId=chiffresdes&critereDeSelection.nomCol=BEAUCE-LA-ROMAINE%20\(commune%20nouvelle%202016\)&_csrf=74dec138-6a25-4ecb-b6df-482d509f3ba6](https://www.impots.gouv.fr/dl/zf1/communegfp/flux.ex?_flowExecutionKey=e1s4&_eventId=chiffresdes&critereDeSelection.nomCol=BEAUCE-LA-ROMAINE%20(commune%20nouvelle%202016)&_csrf=74dec138-6a25-4ecb-b6df-482d509f3ba6)

Les recettes d'investissement 2025

	2023	2024	2025	Total
Investissements réalisés	1 388 575,38 €	2 812 120,75 €	1 331 685,00 €	5 532 381,13 €
Subventions octroyées	924 317,00 €	647 061,62 €	247 372,00 €	1 818 750,62 €
Subventions demandées	0,00 €	0,00 €	1 268 375,00 €	1 268 375,00 €
Emprunts	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
Autofinancement	464 258,38 €	2 165 059,13 €	-684 062,00 €	1 945 255,51 €

En 2024, la commune a puisé dans son fonds de roulement de manière importante.

En 2025, elle a fait le choix de conserver son autofinancement. Un décalage de perception des subventions a nécessité la mobilisation de l'emprunt. L'année 2026 va permettre de récupérer les soldes de plusieurs subventions, les travaux étant terminés.

Les dépenses d'investissement 2025

En 2025, la commune de Beauce la Romaine a continué ses investissements avec un volume plus faible que 2024.

La commune a investi la somme de 1 226 325, 67 € :

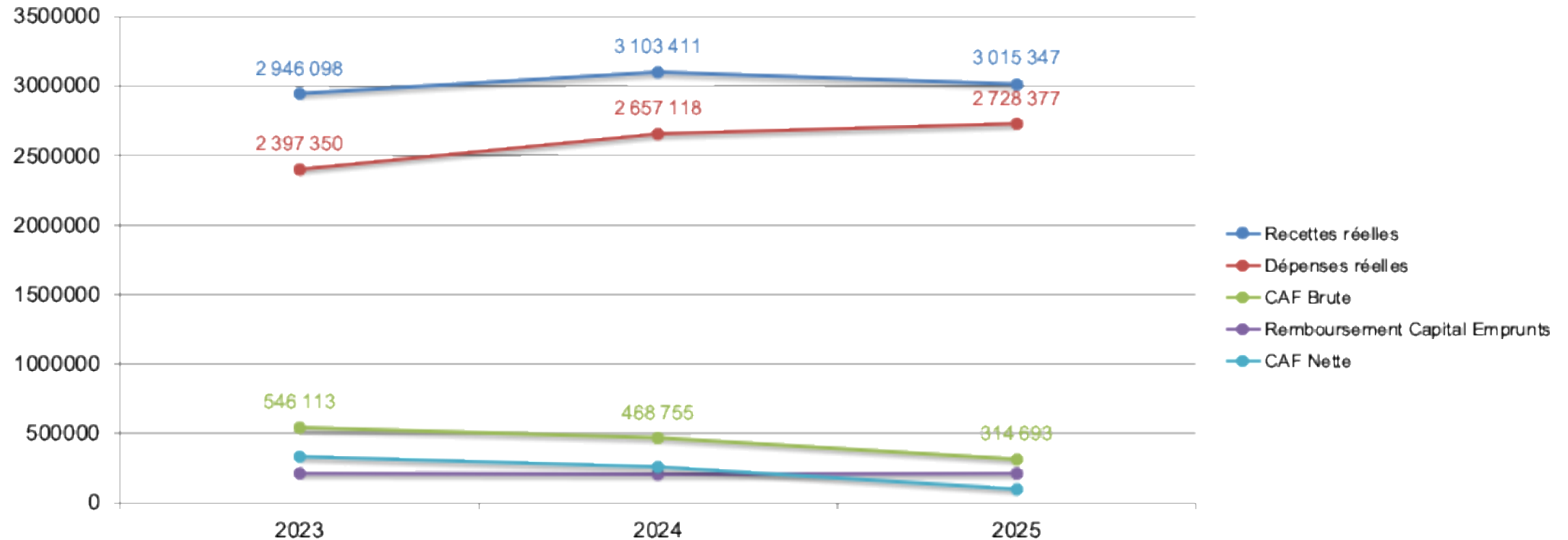
- Dont 264 031,31 € concernant la démolition et la dépollution du la friche Shopi
- Dont 198 496,73 € concernant la réhabilitation de la salle des fêtes d'OLM.
- Dont 173 009,43 € concernant les travaux de réhabilitation des appartements de la Colombe et de Verdes
- Dont 98 353,33 € concernant les travaux de la crèche Frimouz
- Dont 89 739,24 € pour l'éclairage public dont 50 304,00 € pour l'Eglise OLM et Prénouvellon.
- Dont 59 865,97 € concernant la plantation d'arbres
- Dont 59 604,18 € concernant les travaux de l'avenue de Bretagne
- Dont 50 191,37 € concernant la fin des travaux des ateliers municipaux
- Dont 13 618,50 € d'achat pour les espaces verts
- Dont 13 062,00 € concernant l'étude préalable pour la digue – voie romaine.

LES INCIDENCES SUR LES RATIOS

	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	2 953 883,17 €	3 138 632,13 €	3 039 070,04 €
Dépenses de fonctionnement	2 599 823,07 €	2 901 022,26 €	2 993 131,10 €
Résultat de l'année	354 060,10 €	237 609,87 €	45 938,94 €
Capacité d'autofinancement brute	546 113,40 €	468 755,27 €	314 692,94 €
CAF Brute en pourcentage de RRF	19 %	15 %	10 %
Remboursement capital emprunts	213 550,00 €	206 341,00 €	214 724,00 €
Capacité d'autofinancement nette	332 563,13 €	262 413,96 €	99 969,44 €
% remboursement CAF par la dette	39 %	44 %	68 %
Capital restant dû	2 142 585,81 €	1 929 035,54 €	2 222 694,21 €
Désendettement année CAF	3 ans, 11 mois	4 ans, 1 mois	7 ans, 1 mois

Le résultat de l'exercice 2025 est faible mais il reste positif. Il s'explique par un tassement des recettes de fonctionnement et une augmentation des dépenses inférieures à 100 000 €.

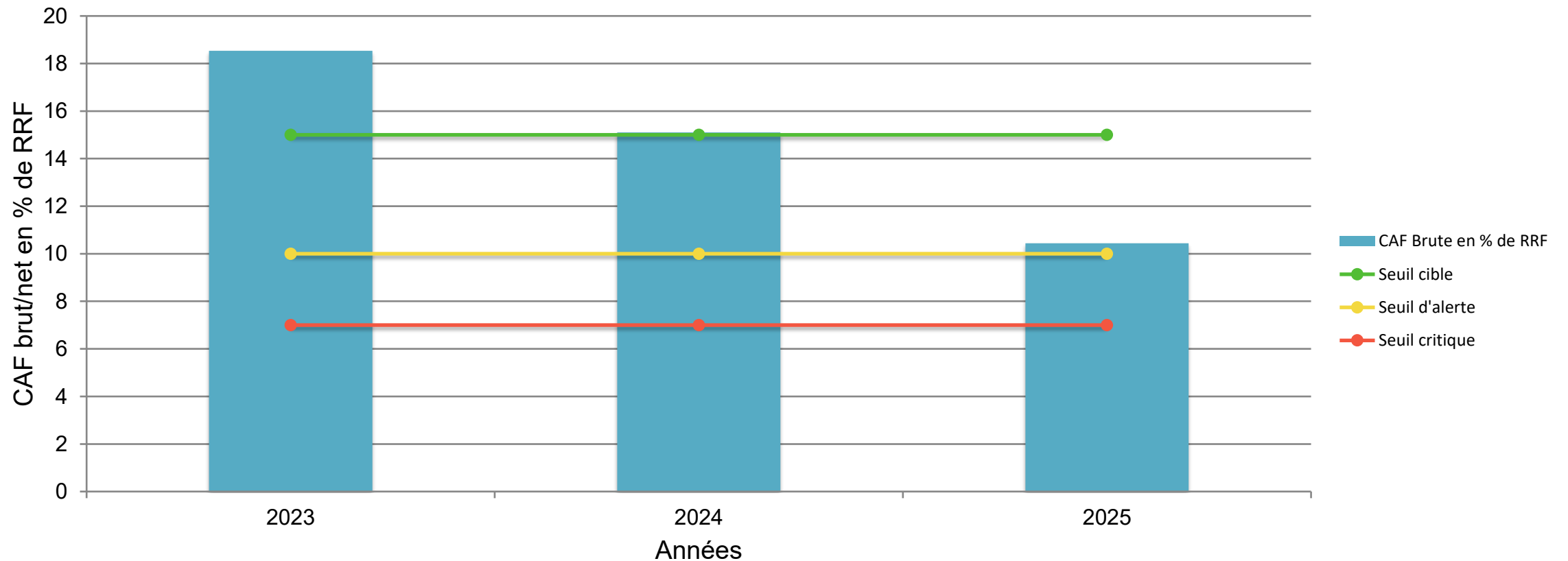
LES INCIDENCES SUR LES RATIOS



Ce graphique permet de montrer la contraction des recettes au regard de l'évolution des dépenses. L'épargne brute est de 314 K€.

L'épargne brute = RRF – DRF – le remboursement des intérêts de la dette.

LES INCIDENCES SUR LES RATIOS



Le taux d'épargne brute de la commune, au regard des projections de l'exercice 2025, reste supérieur à la zone d'alerte.

FINANCES PUBLIQUES

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

La commune a fait le choix de proposer un rapport d'orientations budgétaires avant le vote définitif de la loi de finances pour 2026.

Par conséquent, les éléments présents du projet de loi de finances sont ceux issus des discussions parlementaires.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

Le bilan financier global des collectivités territoriales en France :

L'année 2025 devrait confirmer une situation contrastée pour les collectivités locales :

- Des investissements toujours soutenus, traduisant la fin de cycle du mandat municipal,
- Une épargne nette fragile mais stabilisée,
- Un recours important à l'emprunt pour maintenir le niveau d'équipement,
- Et des recettes de fonctionnement peu dynamiques, marquées par les effets de la fiscalité et du DILICO.

Cette configuration préfigure **un début de mandat 2026 sous forte contrainte budgétaire**, dans un contexte d'incertitude économique et d'exigence accrue de maîtrise des dépenses publiques.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

Le coefficient d'actualisation des bases fiscales

Un coefficient d'actualisation des bases fiscales de 0,9% à 1,1% pour 2026. Le chiffre précis sera connu au mois de décembre.

Ce coefficient est calculé principalement à partir de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

Evolution de la dotation globale de fonctionnement

Vers une hausse de 300 millions d'euros en 2026.

Les dotations de l'État (DGF, DSU, DSR, etc.) resteraient globalement stables à 40,5 milliards d'euros, avec une progression limitée de la DGF (+0,5 %) financée par redéploiement de crédits internes. La hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR, **+ 300 M€**) serait compensée par la réduction de la dotation forfaitaire et de la dotation de compensation des EPCI.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

LE FCTVA

Pas de modification du taux comme prévu initialement dans le PLF 2025 mais une modification de l'assiette.

La dynamique du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est contenue pour l'année 2026 (7,9 Md€, soit +0,21 Md€ par rapport à la LFI 2025).

L'assiette des dépenses éligibles est, en outre, recentrée sur les seules dépenses d'investissement, **excluant de fait les dépenses de fonctionnement**, mais elle est étendue aux participations des collectivités versées dans le cadre des concessions d'aménagement, lorsqu'elles financent des équipements publics.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

MESURES DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT) regroupe les dotations d'investissement bénéficiant au bloc communal (DETR, DSIL, DPV). Le FIT constitue une logique de simplification et d'alignement des calendriers.

Son montant tient par ailleurs compte du cycle électoral et s'élève à 1,4 Md€ en AE en 2026, correspondant à un point bas du cycle (année électorale).

A l'aune de ce regroupement la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) baisse de 200 M€.

Le Fonds Vert passe de 1.15 Md€ à 650 M€ en 2026 soit une baisse de 500 M€.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

Les cotisations patronales

Le décret relatif à l'augmentation du taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL a été publié le 31 janvier 2025 au JO.

Au 1er janvier 2025, le taux passe de 31,65 % à 34,65%.

Au 1er janvier 2026, le taux passe de 34,65 % à 37,65%.

Au 1er janvier 2027, le taux passe de 37,65 % à 40,65%.

Au 1er janvier 2028, le taux passe de 40,65 % à 43,65%.

Décidée en 2025, cette augmentation progressive de 3 points sur quatre ans représentera un surcoût estimé à 1,2 milliard d'euros dès 2026 pour l'ensemble du secteur public local.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

Les cotisations patronales

Illustration

Par exemple, pour un salaire de 2 000 € brut par mois (SMIC à 1801,80€ brut).

En 2024, le coût de cette cotisation patronale était de 633 € par mois soit 7 596 € à l'année.

En 2025, le coût de cette cotisation patronale sera de 693 € par mois soit 8 316 € à l'année.

En 2026, le coût de cette cotisation patronale sera de 753 € par mois soit 9 036 € à l'année.

En 2027, le coût de cette cotisation patronale sera de 813 € par mois soit 9 756 € à l'année.

En 2028, le coût de cette cotisation patronale sera de 873 € par mois soit 10 476 € à l'année.

Entre la cotisation 2024 et la cotisation 2028, l'agent coûtera 2 880 € supplémentaire à la collectivité alors qu'il réalisera les mêmes missions.

SITUATION PROSPECTIVE DE LA COMMUNE 2026-2029

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		2026	Evol	2027	Evol	2028	Evol	2029
013	Atténuations de charges	60 203,30 €	1 %	60 751,02 €	1 %	61 304,22 €	1 %	61 862,96 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 198,00 €	0 %	74 296,98 €	0 %	74 396,95 €	0 %	74 497,92 €
73	Impôts et taxes	70 000,00 €	2 %	71 057,00 €	2 %	72 129,96 €	2 %	73 219,12 €
731	Fiscalité locale	1 289 471,89 €	0 %	1 295 896,75 €	0 %	1 302 353,74 €	0 %	1 308 843,01 €
74	Dotations, subventions et participations	1 216 967,00 €	-0 %	1 211 967,00 €	0 %	1 211 967,00 €	0 %	1 211 967,00 €
75	Autres produits de gestion courante	265 180,00 €	1 %	267 684,80 €	12 %	300 214,65 €	1 %	303 069,79 €
76	Produits financiers	6 150,00 €	0 %	6 150,00 €	0 %	6 150,00 €	0 %	6 150,00 €
77	Produits exceptionnels	250,00 €	0 %	250,00 €	0 %	250,00 €	0 %	250,00 €
	Recettes réelles de fonctionnement	2 982 420,20 €	0 %	2 988 053,56 €	1 %	3 028 766,52 €	0 %	3 039 859,80 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 723,04 €	0 %	23 723,04 €	0 %	23 723,04 €	0 %	23 723,04 €
	Opérations d'ordre	23 723,04 €	0 %	23 723,04 €	0 %	23 723,04 €	0 %	23 723,04 €
	Total recettes de fonctionnement	3 006 143,24 €	0 %	3 011 776,60 €	1 %	3 052 489,56 €	0 %	3 063 582,84 €

Les recettes de fonctionnement sur la période 2026-2029 augmente de 57 K€. Elles prennent en compte avec prudence les évolutions de fiscalité et des dotations mais des montants importants liés aux arrêts longues maladies.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		2026	Evol	2027	Evol	2028	Evol	2029
011	Charges à caractère général	807 763,00 €	2 %	821 942,26 €	-0 %	820 164,79 €	2 %	834 559,60 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 268 502,50 €	-0 %	1 267 887,52 €	1 %	1 280 566,40 €	1 %	1 293 372,06 €
014	Atténuations de produits	273 130,00 €	0 %	273 261,30 €	0 %	273 393,91 €	0 %	273 527,85 €
65	Autres charges de gestion courante	261 532,00 €	1 %	262 996,50 €	1 %	264 475,65 €	1 %	265 969,58 €
66	Charges financières	40 997,35 €	27 %	52 256,43 €	-10 %	46 998,09 €	48 %	69 787,74 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	0 %	2 000,00 €	0 %	2 000,00 €	0 %	2 000,00 €
68	Dotations aux provisions	4 000,00 €	0 %	4 000,00 €	0 %	4 000,00 €	0 %	4 000,00 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	2 657 924,85 €	1 %	2 684 344,02 €	0 %	2 691 598,83 €	2 %	2 743 216,84 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	264 754,00 €	0 %	264 754,00 €	0 %	264 754,00 €	0 %	264 754,00 €
	Opérations d'ordre	264 754,00 €	0 %	264 754,00 €	0 %	264 754,00 €	0 %	264 754,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	2 922 678,85 €	1 %	2 949 098,02 €	0 %	2 956 352,83 €	2 %	3 007 970,84 €

Les dépenses de la section de fonctionnement sont revues à la baisse pour tenir compte d'un équilibrage entre les dépenses du chapitre 011 et 012. Elles doivent faire l'objet d'un pilotage fin pour permettre de dégager une capacité d'autofinancement importante pour porter les investissements.

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2026	2027	2028	2029	Total
Investissements réalisés	2 498 000,00 €	1 475 210,00 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €	6 804 895,00 €
Subventions octroyées	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	297 372,00 €
Subventions demandées	1 272 500,00 €	370 263,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €	3 411 138,00 €
Emprunts	500 000,00 €	0,00 €	750 000,00 €	0,00 €	1 750 000,00 €
Autofinancement	675 500,00 €	1 104 947,00 €	-50 000,00 €	300 000,00 €	1 946 385,00 €

Le PPI tel que défini sur la période 2026-2029 permet de réaliser 6,8 M€ d'investissement. Cette projection nécessite la contractualisation de 2 emprunts (500K€ en 2026 et 750 K€ en 2028).

Par ailleurs, la bonne gestion de la section de fonctionnement et le cadencement des investissements permettront à la commune d'obtenir un meilleur résultat annuel dans l'objectif de financer sereinement les projets des années suivantes.

La recherche de subvention permettra aussi de limiter le recours à l'autofinancement et/ou emprunt.

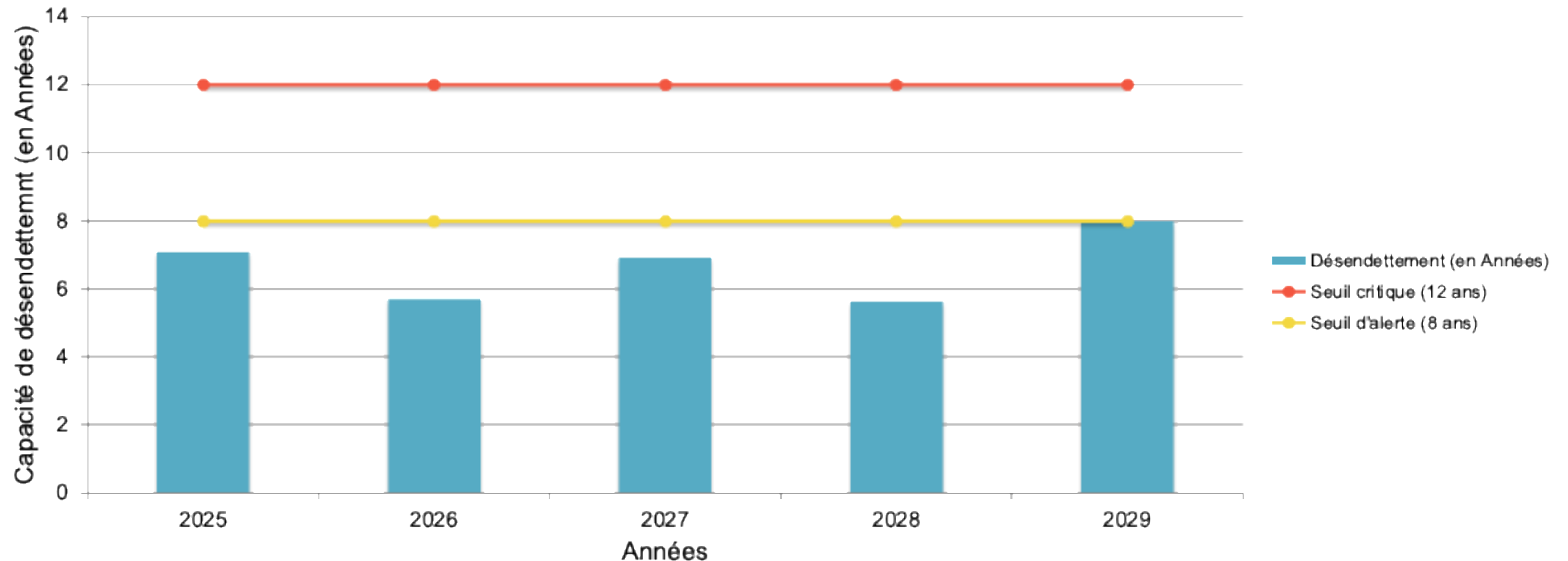
Les ratios financiers

	2026	2027	2028	2029
Recettes de fonctionnement	3 006 143,24 €	3 011 776,60 €	3 052 489,56 €	3 063 582,84 €
Dépenses de fonctionnement	2 922 678,85 €	2 949 098,02 €	2 956 352,83 €	3 007 970,84 €
Résultat de l'année	83 464,39 €	62 678,58 €	96 136,73 €	55 612,00 €
Capacité d'autofinancement brute	352 218,39 €	331 432,58 €	364 890,73 €	324 366,00 €
CAF Brute en pourcentage de RRF	12 %	11 %	12 %	11 %
Remboursement capital emprunts	217 866,00 €	241 274,00 €	210 617,00 €	220 778,00 €
Capacité d'autofinancement nette	134 352,22 €	90 159,08 €	154 273,41 €	103 587,54 €
% remboursement CAF par la dette	62 %	73 %	58 %	68 %
Capital restant dû	2 007 970,69 €	2 290 104,49 €	2 048 830,92 €	2 588 213,83 €
Désendettement année CAF	5 ans, 8 mois	6 ans, 11 mois	5 ans, 7 mois	8 ans

La capacité d'autofinancement brute reste approximativement proche des 350 K€. Ce montant est understandable et demande des efforts de gestion. Si des investissements plus conséquents et/ou des mesures étatiques s'appliquent, la question du levier fiscal devra s'insérer dans le débat. Le taux d'épargne stagne pour permettre un équilibre soutenable pour Beauce la Romaine.

LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

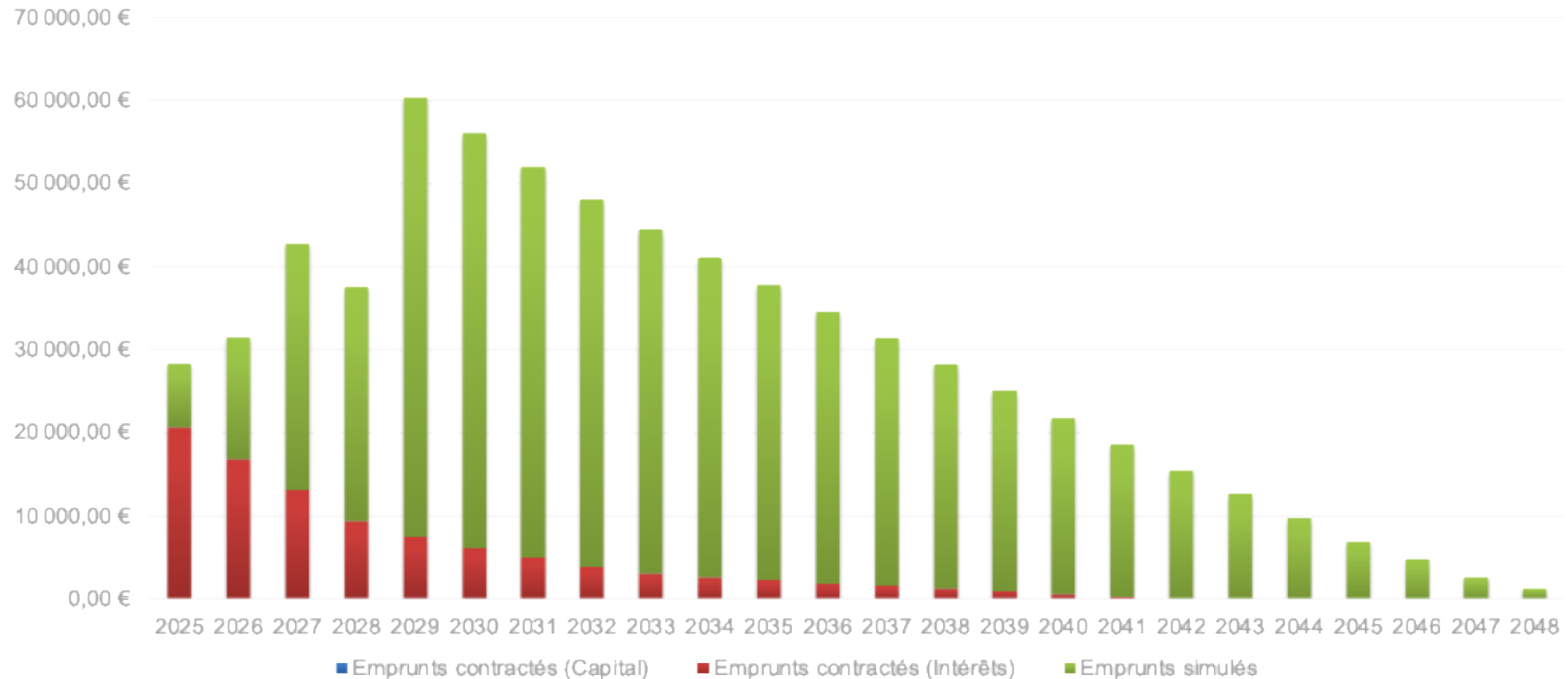
La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne à cet effet.



L'EVOLUTION DE LA DETTE - INTERETS

Projection du remboursement du capital de la dette à la suite de l'emprunt simulé :

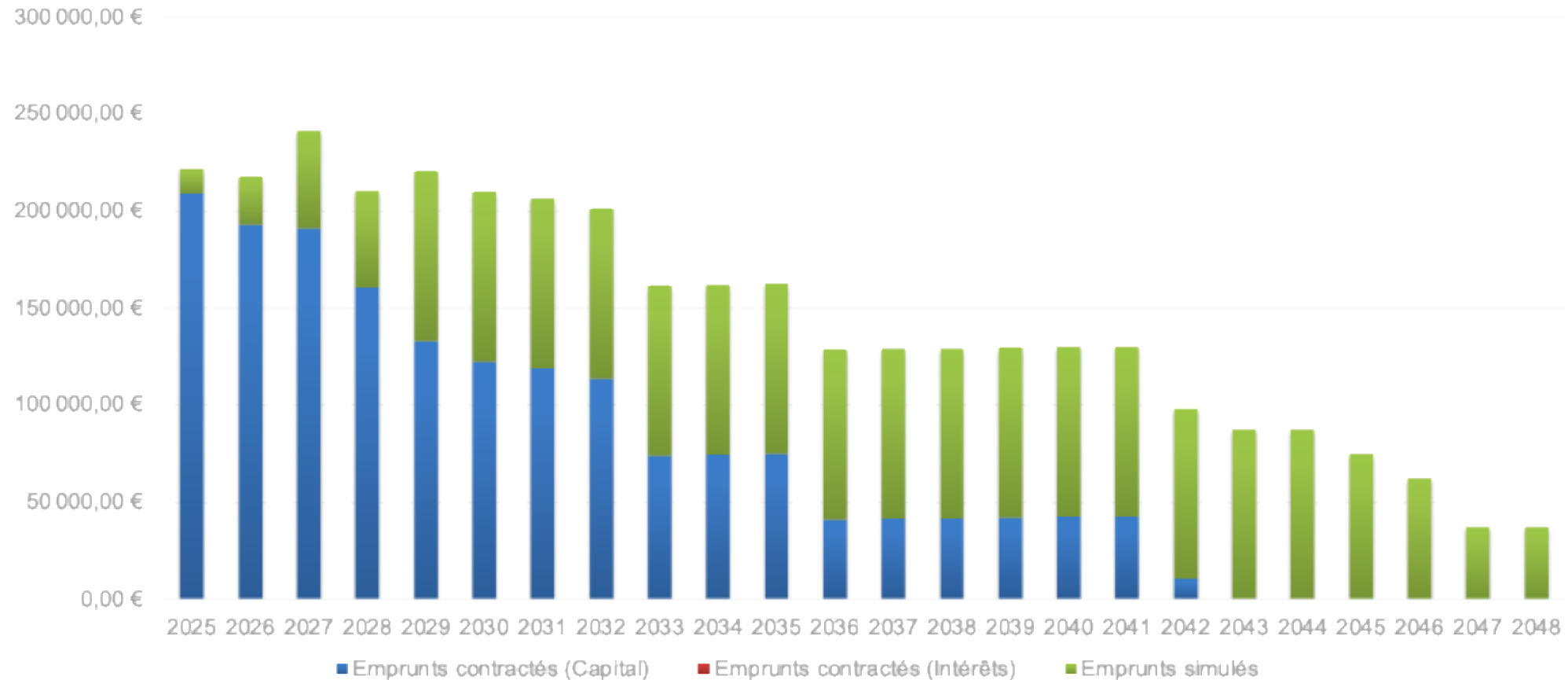
- 500 K€ à compter du 01/07/2026 – sur 20 ans à 3,30% - périodicité annuelle.
- 750 K€ au second semestre 2028 – sur 20 ans à 3,5% - périodicité annuelle.



L'EVOLUTION DE LA DETTE - CAPITAL

Projection du remboursement du capital de la dette à la suite de l'emprunt simulé :

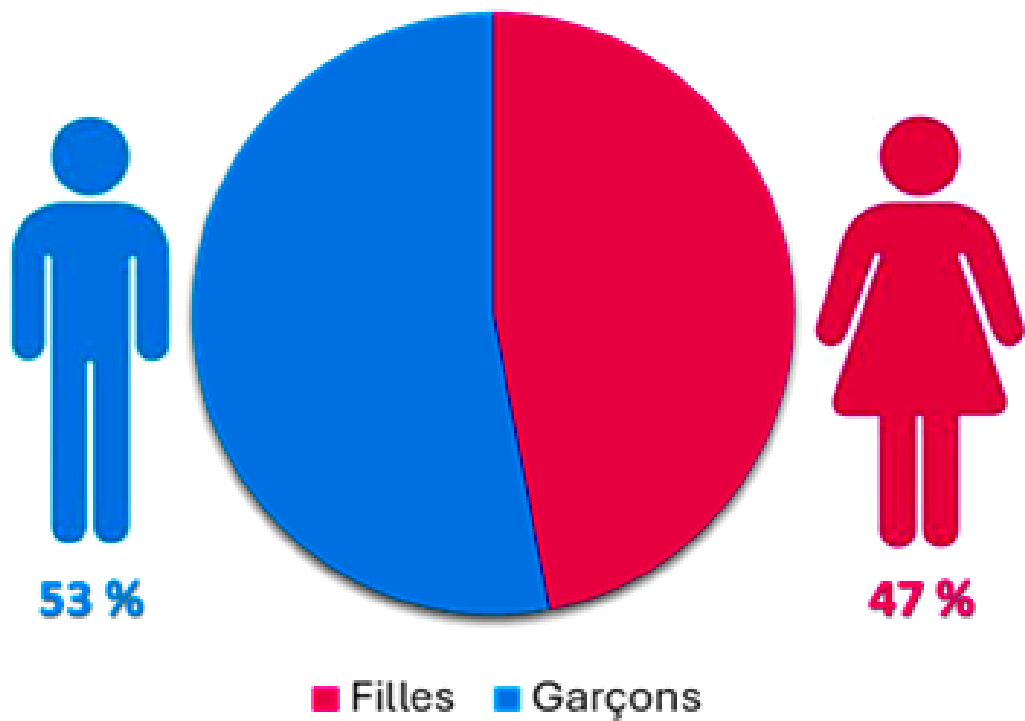
- 500 K€ à compter du 01/07/2026 – sur 20 ans à 3,30% - périodicité annuelle.
- 750 K€ au second semestre 2028 – sur 20 ans à 3,5% - périodicité annuelle.



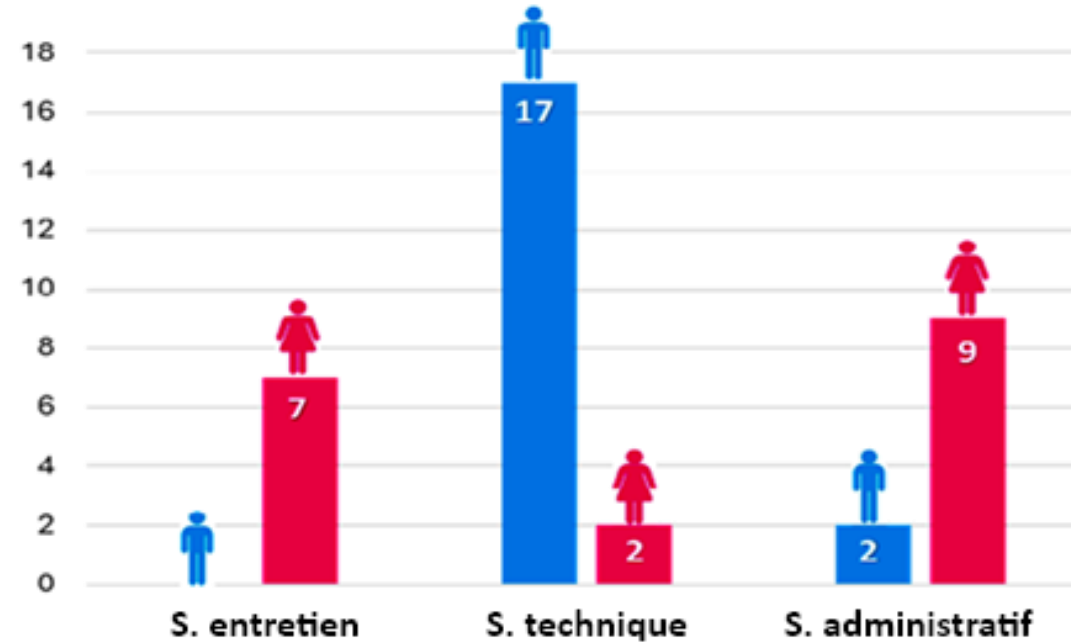
Ressources Humaines

Le personnel en 2025 - 36 agents

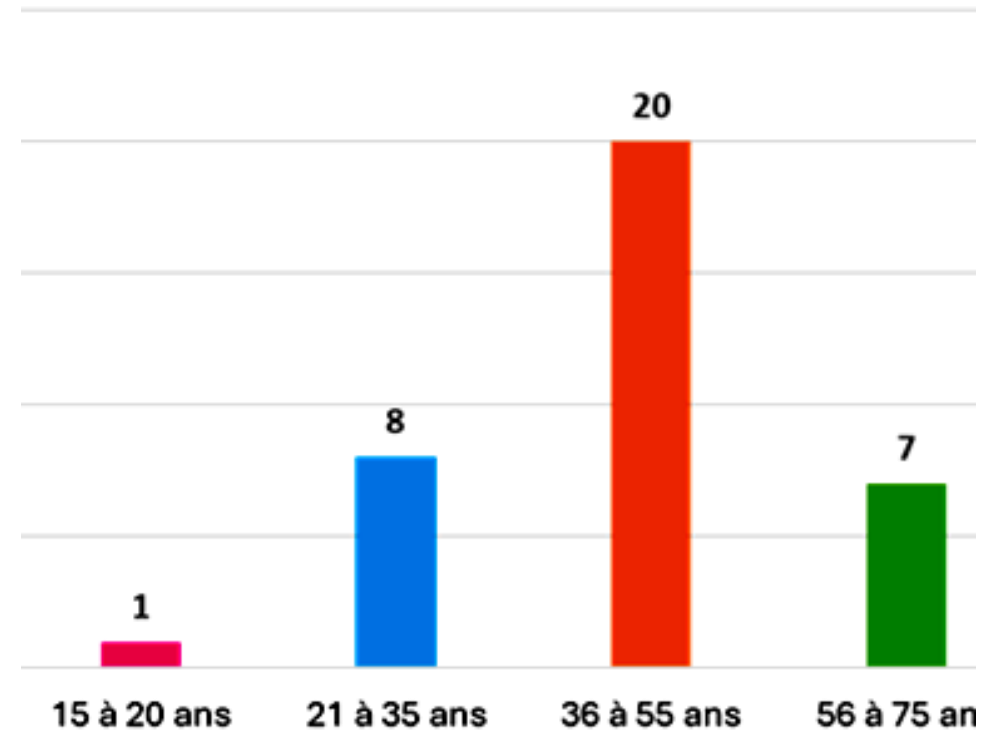
Personnel de Beauce la Romaine
au 25/11/2025



Effectifs Hommes / Femmes au 25/11/2025



Effectifs par tranche d'âge



Type de contrat et cadre d'emploi

